

Première Synthèses

Informations

LA DIFFICILE CONCILIATION ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE FAMILIALE

Parmi les personnes qui exercent une activité professionnelle, près de quatre sur dix trouvent que leur travail rend difficile l'organisation de leur vie de famille. Avoir des enfants, notamment jeunes, et travailler avec des horaires atypiques accroît le sentiment que la conciliation est difficile. Les travailleurs indépendants, les cadres, les employés de commerce sont les plus nombreux à la trouver difficile. En apparence, il n'y a pas de différence majeure entre hommes et femmes. En fait, une partie d'entre elles s'est déjà retirée du marché du travail ou est passée à temps partiel « choisi » pour pouvoir élever ses jeunes enfants

« Trouvez vous que votre travail rend difficile l'organisation de votre vie de famille ? ». À cette question liée aux horaires, au lieu d'implantation du travail et aux modalités d'organisation, près de 39 % des actifs ayant un emploi répondent « oui ». 15 % jugent que c'est très difficile, et 24 % un peu (tableau 1). Tel est l'un des premiers constats de l'enquête « Histoire de vie sur la construction des identités » (encadré 1).

Un problème pour les parents de jeunes enfants

Quand ils ont des enfants, les hommes, comme les femmes, font état de difficultés d'organisation de leur vie familiale. C'est particulièrement net quand les enfants sont jeunes. Ainsi, la moitié des parents trouve difficile de tout concilier quand ils ont, dans leur foyer, des enfants de moins de 11 ans. Ce sentiment n'est partagé que par un tiers des parents sans jeunes enfants (tableau 2).

Le fait que les femmes ne semblent pas mentionner plus de difficultés que les hommes est surprenant car ce sont elles qui assurent très majoritairement les tâches domestiques et familiales, en particulier les soins et l'éducation des enfants [1 ; 2]. Cela s'explique par le fait qu'un certain nombre de femmes s'est retiré du marché du travail et est devenu femmes au foyer, sans doute

Tableau 1
« Trouvez vous que votre travail
(horaires, lieu, organisation) rend difficile l'organisation
de votre vie familiale ? »

En pourcentage

	Oui	Oui, un peu	Oui, tout à fait	Non	Ne sait pas	Total
Homme	40	24	16	57	3	100
Femme	38	24	14	62	0	100

Champ : actifs en emploi.

Source : enquête « Histoire de vie - Construction des identités », Insee 2003.



pour éviter d'être confrontées à ces difficultés de conciliation (encadré 2) [3]. De fait, si l'on raisonne « toutes choses égales par ailleurs » et que l'on gomme le fait que les hommes sont plus nombreux dans les catégories socioprofessionnelles déclarant le plus de difficultés, les femmes sont alors proportionnellement plus nombreuses que les hommes à juger difficile de concilier vie professionnelle et vie familiale.

Bien évidemment, les parents de familles nombreuses déclarent plus de difficultés que les autres à concilier vie familiale et professionnelle. Hommes et femmes sont 45 % à trouver que c'est difficile quand ils ont trois enfants. Pour les hommes, c'est le cap du premier enfant qui est le plus difficile à passer.

Les jeunes parents, de moins de 35 ans, et surtout de moins de 25 ans, sont ceux qui déclarent le plus de difficultés (tableau 3).

Tableau 3
Sentiment que la conciliation est difficile selon l'âge de la personne de référence et la présence d'enfants

Personne de référence	En %
Moins de 25 ans sans enfant .	32
Moins de 25 ans avec enfant(s)	63
26 à 35 ans sans enfant	42
26 à 35 ans avec enfant(s) . . .	47
36 à 45 ans sans enfant	39
36 à 45 ans avec enfant(s) . . .	43
46 à 60 ans sans enfant	24
46 à 60 ans avec enfant(s) . . .	34

Champ : actifs en emploi.

Source : enquête « Histoire de vie - Construction des identités », Insee 2003.

Les travailleurs indépendants, les plus concernés

Ce sont les travailleurs indépendants qui déclarent le plus de difficultés à concilier vie professionnelle et vie familiale. Les artisans, les commerçants et les chefs d'entreprise sont près de deux tiers dans ce cas. Quant aux salariés, ceux du privé mentionnent plus de difficultés que ceux du public (graphique 1). Parmi les salariés, les femmes cadres et les

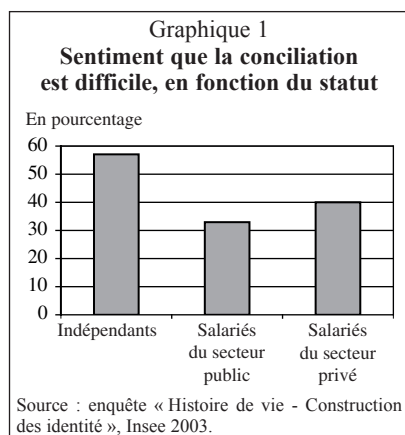


Tableau 2
Sentiment que la conciliation est difficile, en fonction de la présence d'enfants de moins de 11 ans

En pourcentage

	Très difficile	Un peu difficile	Pas difficile	Ne sait pas	Total
Pas d'enfant de moins de 11 ans dans le ménage					
Homme.....	14	22	60	5	100
Femme.....	11	21	64	3	100
Enfant(s) de moins de 11 ans dans le ménage					
Homme.....	20	27	53	0	100
Femme.....	19	29	52	0	100

Champ : actifs en emploi.

Source : enquête « Histoire de vie - Construction des identités », Insee 2003.

Tableau 4
Sentiment que la conciliation est difficile, en fonction de la catégorie socioprofessionnelle et du genre

En pourcentage

	Homme	Femme
Agriculteurs, Exploitants.....	57	47
Artisans, Commerçants et Chefs d'entreprises.....	64	60
Cadres, Professions intellectuelles supérieures.....	42	46
Professions intermédiaires.....	39	37
Employés.....	44	35
dont : employés de commerce.....	39	52
Ouvriers.....	35	33

Champ : actifs en emploi.

Source : enquête « Histoire de vie - Construction des identités », Insee 2003.

employées de commerce sont les plus touchées (tableau 4).

Ce sont les personnes dont les revenus sont les plus élevés et qui ont fait les études les plus longues qui jugent que l'organisation de leur vie familiale est la plus complexe (graphique 2, tableau 5).

Tableau 5
Sentiment que la conciliation est difficile en fonction du niveau d'études

En pourcentage

	Hommes	Femmes
Collège ou moins.....	36	33
Secondaire et technique.....	40	38
Technique long.....	42	43
Supérieur.....	44	41

Champ : actifs en emploi.

Source : enquête « Histoire de vie - Construction des identités », Insee 2003.

Les horaires atypiques, un obstacle à la vie familiale

Le fait que les indépendants, les cadres et les employées de commerce soient parmi les plus nombreux à faire état de problèmes de conciliation, s'explique principalement par leurs horaires de travail « atypiques » : certains ont des horaires journaliers particulièrement longs, d'autres travaillent le samedi ou le dimanche, d'autres enfin travaillent de nuit ou effectuent de fréquents déplacements. Un certain nombre d'entre eux cumule plusieurs de ces contraintes, particulièrement les agriculteurs et, dans une moindre mesure, les artisans, les commerçants et les cadres.

Plus les horaires sont atypiques, plus les actifs trouvent qu'il est difficile de

Encadré 1

L'ENQUÊTE « HISTOIRE DE VIE SUR LA CONSTRUCTION DES IDENTITÉS »

L'Insee a lancé en 2003 une enquête intitulée « Histoire de vie sur la construction des identités ». 8 403 adultes vivant en France métropolitaine ont été interrogés, et près de 4 387 pour la partie consacrée à l'identité professionnelle.

Cette partie, intitulée « votre situation par rapport à l'emploi », comportait 20 questions. Elles portaient sur les conditions de travail, la satisfaction au travail, la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, l'importance accordée au travail, les éléments de leur travail que les salariés voudraient changer.

Cette enquête a été préparée et exploitée par un groupe piloté par l'Insee. Il réunissait des représentants de plusieurs organismes : Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale), Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Ministère de la santé et de la protection sociale), Délégation interministérielle à la ville, Groupe d'étude et de lutte contre les discriminations, Institut national de la santé et de la recherche médicale, Institut national des études démographiques et la Direction des études et de la prospective du Ministère de la Culture.

concilier vie familiale et vie professionnelle. Ceux qui déterminent eux-mêmes leurs horaires indiquent plus de difficultés que ceux dont les horaires sont imposés par l'entreprise, que ceux-ci soient alternants ou qu'ils ne soient pas les mêmes tous les jours. Mais ce sont les travailleurs de nuit qui font état le plus de difficultés pour organiser leur vie : 62 % de ceux qui travaillent de nuit au moins une fois par semaine déclarent que c'est difficile, voire très difficile. Ceux qui travaillent de nuit moins d'une fois par semaine sont 56 % à partager ce sentiment. Les actifs se déplaçant au moins une fois par semaine estiment, à 43 %, cette conciliation difficile, alors qu'ils ne sont plus que 13,5 % lorsqu'ils se déplacent moins d'une fois par mois (tableau 6)

Si, même en l'absence de jeunes enfants, plus de la moitié des hommes et des femmes perçoit ces conditions de travail comme peu compatibles avec leur vie familiale, la présence de jeunes enfants accroît les difficultés. Travailler de nuit, le dimanche et les jours fériés, effectuer des déplacements fréquents pour son travail est alors ressenti comme source de grandes difficultés, particulièrement pour les mères de famille.

Temps partiel « choisi », temps partiel « subi »

71 % des femmes et 46 % des hommes travaillant à temps partiel en CDI ont déclaré qu'ils ne souhaitaient pas travailler davantage.

Pour eux, le temps partiel est souvent un temps partiel « choisi » [5]. Ils évoquent principalement leur volonté de s'occuper de leurs enfants, particulièrement les 25-35 ans. Plus il y a d'enfants dans le foyer, moins les femmes souhaiteraient travailler à temps plein. Ces adeptes du temps partiel « choisi » font moins souvent état de difficultés pour organiser leur vie familiale que les salariés travaillant à temps partiel « subi » qui, eux, souhaiteraient travailler davantage (tableau 7).

Tableau 7
Sentiment que la conciliation est difficile pour les personnes travaillant à temps partiel

En pourcentage

	Conciliation difficile
Femmes travaillant à temps partiel choisi.....	30
Femmes travaillant à temps partiel subi.....	37
Hommes travaillant à temps partiel choisi.....	17
Hommes travaillant à temps partiel subi.....	46

Champ : actifs en emploi.

Source : enquête « Histoire de vie - Construction des identités », Insee 2003.

Tableau 6
Actifs déclarant que la conciliation est difficile

En pourcentage

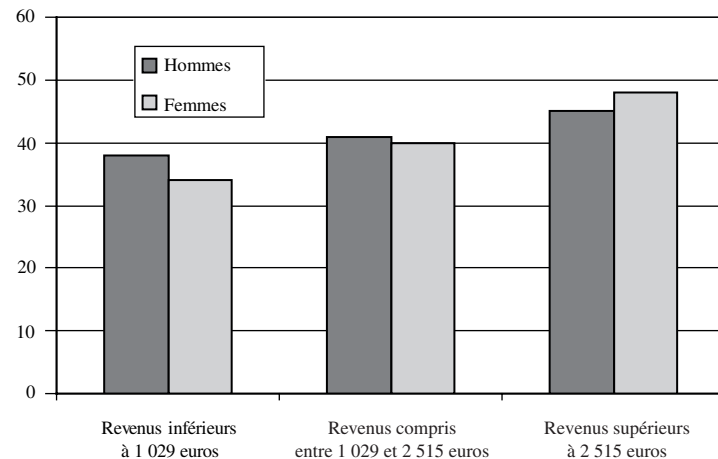
	Hommes		Femmes	
	Sans enfant de moins de 11 ans	Avec enfant(s)	Sans enfant de moins de 11 ans	Avec enfant(s)
Horaires atypiques (travail commençant avant 7 h ou finissant après 20 h)				
Non	24	36	28	41
Oui	52	60	43	62
Travail dimanche et jours fériés				
Non	28	38	28	42
Oui	57	64	49	67
Travail de nuit				
Non	30	41	31	46
Oui	62	64	51	63
Déplacements fréquents				
Non	34	43	32	47
Oui	49	58	49	60
Travail de nuit, plus d'une fois par semaine				
Non	61	60	47	55
Oui	63	68	56	72
Horaires atypiques réguliers (ne pas avoir les mêmes horaires de travail tous les jours)				
Non	57	61	46	67
Oui	36	56	37	47
Horaires alternants				
Non	50	64	44	58
Oui	60	40	42	81
Horaires variables déterminés par l'entreprise				
Non	52	56	40	60
Oui	52	69	49	66
Horaires variables déterminés par le salarié				
Non	49	57	44	62
Oui	62	65	42	62
Temps partiel sous CDI				
Non	38	47	35	50
Oui	27	44	21	42

Champ : actifs en emploi.

Source : enquête « Histoire de vie - Construction des identités », Insee 2003.

Graphique 2
Sentiment que la conciliation est difficile, en fonction des revenus individuels mensuels

En pourcentage



Champ : actifs en emploi.

Source : enquête « Histoire de vie - Construction des identités », Insee 2003.

En revanche, lorsque les salariés travaillent à temps partiel, mais ne l'ont pas choisi, ils souhaiteraient travailler davantage. Ils déclarent alors plus de difficultés que la moyenne des actifs pour tout concilier.

Quand le conjoint travaille

Les hommes déclarent plus de difficultés à concilier vie professionnelle et vie familiale quand leur femme travaille, surtout quand elle travaille à temps complet (tableau 8).

Les femmes, en revanche, éprouvent davantage de difficultés lorsqu'elles ont des enfants et que leur conjoint est en CDI à temps partiel. Elles jugent que c'est plus facile lorsque leur conjoint est salarié du public, en particulier de l'État ou d'une collectivité locale. En revanche, lorsque leur conjoint est au chômage, elles déclarent davantage de difficultés de conciliation.

Hélène GARNER, Dominique MEDA,
(Dares) ;

Claudia SENIK
(Delta/Université Paris IV Sorbonne).

Tableau 8
Actifs trouvant difficile la conciliation en fonction de la nature de l'emploi du conjoint

En pourcentage

	Hommes		Femmes	
	Sans enfant	Avec enfant(s)	Sans enfant	Avec enfant(s)
Apprenti sous contrat	5	0	14	0
Stagiaire.....	0	26	0	0
Intérimaire	38	51	42	29
CDD, contrat à durée limitée	40	48	34	42
CDI temps complet	38	50	32	47
CDI temps partiel.....	43	4	0	63

Champ : actifs en emploi.

Source : enquête « Histoire de vie - Construction des identités », Insee 2003.

Pour en savoir plus

[1] Dumontier F., Pan Ke Shon J.-L., (1999), « En 13 ans, moins de temps contraints et plus de loisirs », *Insee Première*, n° 675, octobre.

[2] Algava E., (2002), « Quel temps pour les activités parentales ? », *Drees, Études et résultats*, mars.

[3] Méda D., Simon M.-O., Wierink M., (2003), « Pourquoi certaines femmes s'arrêtent-elles de travailler à la naissance d'un enfant ? », *Premières Synthèses*, Dares, juillet.

[4] Meda D., Garner H., Senik C., (2004), « La place du travail dans l'identité des personnes en emploi », *Premières Synthèses*, Dares, janvier.

[5] Bué J., (2002), « Temps partiels des femmes : entre " choix " et contraintes », *Premières Synthèses*, Dares, février.

Encadré 2

DEVENIR FEMME AU FOYER : UNE DÉCISION POUR CELLES QUI N'ARRIVENT PLUS À TOUT CONCILIER

« Trouvez vous que votre travail rend difficile l'organisation de votre vie de famille ? ». Les femmes au foyer n'ont, bien évidemment, pas eu à répondre à cette question.

80 % des femmes actuellement au foyer ont travaillé dans le passé. Trois quarts d'entre elles sont des anciennes employées ou des anciennes ouvrières. Ce sont donc majoritairement des femmes qui avaient des petits salaires et pour lesquelles l'arbitrage financier a certainement joué dans leur décision d'arrêter de travailler.

Interrogées sur les raisons pour lesquelles elles sont devenues femmes au foyer, elles déclarent majoritairement que c'est pour s'occuper de leur famille (86 %). Une raison surtout invoquée par les jeunes mères qui ont plusieurs enfants à charge, par les employées et par les ouvrières. Elles sont 14,5 % à déclarer que les motifs financiers prévalaient dans leur choix. Elles mentionnent également la profession de leur conjoint (8,4 %) et la perte de leur emploi (7,6 %). Presque la moitié des femmes qui ont déjà travaillé déclare « regretter leur ancien travail ». Ce sentiment est exacerbé chez les mères de moins de 30 ans qui se sont toutes arrêtées pour s'occuper de leurs enfants : elles sont près de 70 % à souhaiter retravailler. Celles qui regrettent sont les moins qualifiées (ouvrières, employées) ou qui ont arrêté pour des raisons financières.

Rien d'étonnant donc à ce que parmi les actifs, il n'y ait pas de différence marquée entre hommes et femmes : celles qui éprouvaient le plus de difficultés à tout concilier, en termes financiers notamment, se sont retirées du marché du travail.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.

Téléphone Publications : 01.44.38.22. (60 ou 61) - Documentation : 01.44.38.23. (12 ou 14) - Télécopie : 01.44.38.24.43

Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Reprographie : DAGEMO.

Abonnements : *La Documentation française*, 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - www.ladocumentationfrancaise.fr
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 116 €, CEE (TTC) 122,20 €, hors CEE (TTC) 124,30 €. Publicité : Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.